

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/29/09/01

Date de convocation :

25/09/2023

Objet de la délibération :

Inventaire communal

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

06/10/2023

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

25/09/2023

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 29 septembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane GAUTHIER, M. Romuald TAVERON, M. Nicolas DEAU, M. William RUSTERHOLTZ, M. David MARTIN.

Absents excusés : M. Gwenaël LE GALLO, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Stéphane LOGUIOT

Absent : M. John WETZEL

Procurations : M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas DEAU, M. Eric CLEMENT à Mme Sonia DESTAING, M. Jean-Michel CLEMENT à Romuald TAVERON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire explique la nécessité de mettre à jour le patrimoine de la commune et de préparer la mise en place du nouveau référentiel comptable de la M57.

Il informe également des différents modes de sortie d'immobilisations pouvant être des cessions, des dotations (ou apport) en nature, des sinistres ou des mises à la réforme d'immobilisation.

Par conséquent, la présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie de divers biens mobiliers désignés ci-après, devenus hors d'usage et destinés à la destruction.

N° inventaire	Nature comptable	Nature du Bien	Date d'achat	Valeur acquisition	VNC au 31/12
2001/03	21568	Extincteurs	2000	397.11	397.11
2000/04	21568	Extincteurs	2000	364.66	364.66
2005/01	21568	Extincteurs	2005	724.78	724.78
97003	2158	Débroussailleuse	1997	6 618.73	6 618.73
PERCEUSE	2158	Perceuse	2017	267.34	267.34
2001/03	2183	Téléphone	2004	160.99	160.99
2004/1	2183	Imprimante LASER HP 2300	2004	814.48	814.48
2006/02	2183	Matériel de bureau secrétariat	2006	2 005.69	2 005.69
2016acer	2183	Ordinateur acer	2016	585.00	585.00
INFO 2015	2183	2 ordinateurs Mairie secrétariat	2015	2 612.00	2 612.00
MAT BUREAU	2183	Ordinateur secrétariat mairie	2015	1 343.44	1 343.44
TEL-2015	2183	Téléphone maire mairie	2015	49.90	49.90
TEL-2017	2183	Téléphone	2017	79.90	79.90

Par conséquent le maire propose au conseil municipal,
- D'autoriser la réforme de ces biens qui ne figurent plus à l'inventaire physique compte tenu de leur vétusté ou de leur obsolescence et mis au rebut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les propositions du maire.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

